



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ
 Réf : 2026.049**

Le 1 juillet 2026 à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Moulins, Salle Kerléon, sous la présidence de Jean-Michel DANIEL, Maire.

Présents : Jean-Michel DANIEL, Eric SALAÛN, Ronan CORBIHAN, Marie LE THOËR, Bernard LAZ, Régine LE GARREC, Christophe ABERT, Ludivine TANGUY, Leeann RONDREUX, Corinne COLLET, Christian COHU, Véronique GOURIER, Grégory LANGELOTTI.

Absents et excusés : Charlène LE LIBOUX (pouvoir donné à Eric SALAÛN), Abdel NJIKAM

Secrétaire de séance : Leeann RONDREUX.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2026 – Décision Modificative n°1

Afin de pouvoir financer une augmentation du coût des travaux dans le Budget du Lotissement des Lilas, il convient d'augmenter les crédits dans le Budget Principal afin d'effectuer un virement de crédits et alimenter le Budget du Lotissement. De plus, plusieurs mouvements de personnels nécessitent, par prudence, de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 012 (charges de personnel). Le Département reverse tous les ans une taxe sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). En 2026, la subvention reçue est supérieure à la somme prévue dans le budget.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de voter les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6215 : Personnel affecté par la commune membre du GFP	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65736212 : Subv. de fonct. aux BA et régies admin. dotés perso morale	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 73123 : Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	25 000.00 €
Total Général		25 000.00 €		25 000.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°1 du Budget Principal 2026 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Locunolé,
 Le Maire,

